



BAC Pro Maintenance

Matériels Agricoles ou d'espaces verts



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :
Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève :

- ✓ Ayant terminé une classe de troisième de collège ou un CAP.
- ✓ Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième.
- ✓ Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord.

Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectifs de la formation :

Exercer une activité dans l'exploitation, le développement, la maintenance et la distribution de matériels agricoles, travaux publics, parcs et jardins...

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700h par an) ;
 - ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance (contrat d'apprentissage), de septembre à juillet ;
- Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Baccalauréat Professionnel est délivré selon les modalités des épreuves terminales.

Formation par
apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BAC Pro Maintenance - en 3 ans

S.1	Mobiliser ses connaissances pour résoudre un problème technique	510h
S.2	Mobiliser ses connaissances technologiques et scientifiques pour résoudre un problème	120h
S.3	Mobiliser ses connaissances pour répondre à une demande d'intervention	570h
S.4	Comprendre une langue dans le cadre socio-professionnel	160h
S.5	Comprendre et analyser une situation, exposer et argumenter	310h
S.6	Analyser en utilisant un vocabulaire graphique	140h
S.7	Pouvoir travailler pleinement	120h
S.8	Mobiliser ses connaissances pour découvrir le monde professionnel	100h
Reprise du vécu en entreprise		60h
Rapport		10h
TOTAL		2100h



BAC Pro Maintenance

Matériels Agricoles ou d'espaces verts

Métier préparé :

- ✓ La vente, distribution, location de matériels.
- ✓ La maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.
- ✓ L'utilisation de matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO MAINTENANCE	55	100%	4%	88%

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✓ Poursuite possible en BTS TSMA ou CQP maintenance.

Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2025						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	486,49€	43% à 50% SMIC (1)	774,77€ à 900,90€	53% SMIC	954,95€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	702,70€	51% à 57% SMIC (2)	918,92€ à 1027,03€	61% SMIC	1 099,10€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	990,99€	67% SMIC	1 207,21€	78% SMIC	1 405,40€
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1 801,80 €		

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche :
Toutes les formations

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin

CS. 60363

70014 Vesoul cedex

Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr